

Jean-Baptiste ORPUSTAN

Réédition d'un classique de notre culture : *La Chronique des rois de Navarre* du Prince de Viane (1454)

Notre fin de siècle porte son regard, de préférence, sur l'histoire des peuples et des gens dans leur vie quotidienne ; cette curiosité légitime aux résultats passionnants ne saurait faire oublier que les plus anciens récits, en Europe et ailleurs, racontaient seulement l'histoire des princes et de leurs exploits. Carmen Orcastegui Gros, du département d'Histoire Médiévale de la Faculté de Philosophie et Lettres à l'Université de Saragosse, a publié voici deux ans déjà, une édition critique des *Chroniques* du prince Charles de Viane (Edition de l'Institution Prince de Viane, Pampelune 1978).

« L'an mille quatre cent cinquante quatrième après la naissance de notre Seigneur Jésus Christ, nous le prince Charles le quatrième, propriétaire et Seigneur naturel du royaume de Navarre, nous avons composé la présente chronique des Rois de Navarre, nos prédécesseurs : que leurs âmes reposent dans la paix éternelle du Créateur universel, amen ».

C'est par ces lignes de vénération, mais de revendication aussi, comme on le verra, où s'affirme la personnalité du prince, que commence cette fameuse *Chronique*. En fait, nous dit Carmen Orcastegui Gros, l'ouvrage avait été rédigé entre deux conflits opposant le prince au roi Jean son père, de 1453 à 1455 (p.15).

Un texte d'histoire, du milieu du XVe siècle, écrit par un héritier de Navarre que les événements et l'histoire ont sacrifié, et par dessus tout écrit en roman espagnol archaïque, est-ce bien là un monument de la culture basque ? Il serait trop aisé de répondre à cette objection par le principe d'universalité qui, autant que celui de la spécificité, commande l'existence et la permanence de toute culture. Nous croyons que si d'évidence, la culture des Basques est avant tout dans ce qui s'affirme comme proprement basque, ce qui s'écrit et se lit en basque, elle s'exprime aussi dans tout ce qui est issu de leur terroir et qui témoigne de son existence, de ses étapes historiques, de ses manifestations diverses, autrefois et maintenant ; et ces réalités ont été parfois dites avec éclat dans une expression non basque : « erdaraz eta ez euskaraz », dirait-on en basque. La *Chronique* du prince de Viane prend place dans un ensemble d'œuvres de ce type, écrites par des Basques ou des non-Basques en français, en espagnol, et même en latin (nous songeons par exemple à la *Notitia* d'Oihénart).

Les Basques, il est vrai, n'occupent guère de place en tant que tels dans le récit du prince, mais ils y sont partout présents en tant que Navarrais, et justement dans l'existence et l'idée même de ce royaume de Navarre qui fut principalement sinon tout entier, l'Etat des Basques, et même, un bref laps de temps, celui de tous les Basques. Le prince, qui imite les chroniques anciennes, franques notamment, les nomme cependant aux temps héroïques de la fondation du royaume : « ... le dit Charlemagne mit ses armées en mouvement entra en Basculia... Et parce que les navarrais et basques ne voulaient pas être soumis à un pouvoir étranger... » Cette « Basculie », c'est le pays des Basques ; et on devine qu'en faisant intervenir Basques et Navarrais le chroniqueur s'apprête à rappeler la fameuse défaite carolingienne de Roncevaux (livre 1, chapitre V, page 95).

1. L'auteur et l'édition.

A la fin du Moyen Âge, la principauté de Viana ou Viane donnait son nom à l'héritier du trône navarrais, comme le Dauphiné à celui de France. Le prince Charles de Viane, né de l'infante et héritière de Navarre Blanche, fille de Charles III d'Evreux dit le Noble, et de l'infant Jean d'Aragon, aurait dû accéder au trône de Pampelune à la mort de sa mère, comme Louis le Hutin y avait accédé à la mort de la sienne et du vivant de son père, jusque-là roi de Navarre par sa femme, Philippe le Bel : d'où cette insistance à se dire « propriétaire et naturel seigneur de Navarre », alors que l'ambition personnelle de Jean II, bientôt roi d'Aragon par la mort de son frère Alphonse (1458), le tenait à l'écart du pouvoir, malgré sa popularité, et que sa rébellion le menait par deux fois en prison : libéré sur la pression extérieure, il venait justement d'entrer en triomphe à Barcelone comme Gouverneur héréditaire de la Catalogne et se préparait à épouser Isabelle de Castille, la future « Catholique », n'ayant pas de descendance de son premier mariage, quand il mourut le 26 septembre 1461 à l'âge de 40 ans : empoisonné, dirent certains, par sa belle-mère Juana Henriquez, seconde femme de Jean II et mère de Ferdinand le Catholique ; mais on pense plutôt qu'il mourut de phtisie. A l'horizon se devinait la fin de l'indépendance navarraise prévue semble-t-il par le prince, et qu'il avait essayé de conjurer par le retour à la légitimité dynastique et forale partout affirmée dans sa *Chronique* presque constamment apologétique des rois de Navarre. C'est précisément ce fils du second lit de Jean d'Aragon, Ferdinand, qui allait la consommer en confisquant purement et simplement le royaume pyrénéen aux faibles seigneurs d'Albret, comtes de Foix et souverains de Béarn.

On a dit combien le prince de Viane, dont la mélancolique destinée devait inspirer le romantisme espagnol, représentait, comme son contemporain le poète Charles d'Orléans sous d'autres cieux, le modèle du prince prérenaissant, proche de cette Italie du "quattrocento" qu'il connaissait d'ailleurs bien par les Etats italiens (Naples et la Sicile) attachés à la couronne d'Aragon, citant Aristote, et imitant le style épique de l'Antiquité dans le *Prologue*, rappelant la tradition d'Enée et Francion (p. 91) d'où Ronsard devait tirer, un siècle plus tard, sa *Franciade*. Sa

bibliothèque (on peut lire titres et auteurs à la page 48) était celle d'un humaniste.

Et quel sujet de psycho-politique moderne, reproduisant d'ailleurs un schéma bien connu (à la même époque le futur Louis XI est en guerre contre son père Charles VII en France), que ce rejet du père, compensé ici par l'identification au grand-père. Pour la très petite histoire, on cite une dame d'Armendaritz parmi les maîtresses du prince.

*

* *

L'une des principales questions traitées par Carmen Orcastegui Gros dans sa présentation critique du texte est celle de la part personnelle du prince dans la rédaction du livre (p. 47-49). C'est dans le *Prologue* et le *Colofón* ou le chapitre terminal de la seconde rédaction du texte que se révèlent fortement la personnalité et surtout le style, le nationalisme et l'érudition du prince. Entre ces « dissertations » et le détail du récit, précis, mais monotone et le plus souvent dépourvu de tout relief, il y a la différence entre la plume du prince lui-même, et celle de ses deux collaborateurs ; leur personnalité, bien repérable dans la rédaction, n'affecte pas le plan général et la portée d'un ouvrage que le prince a su conduire et ordonner à sa guise. Cette méthode de composition, qui évoque les « nègres » de nos hommes politiques, était courante chez les princes écrivains du Moyen Age, Alphonse le Sage ou Pierre IV d'Aragon. Sans doute verrait-on les mêmes procédés chez un Gaston Fébus de Béarn, auteur du fameux *Livre de Chasse*. Le style neutre et répétitif qui caractérise le corps de la *Chronique* n'était pas forcément senti comme un défaut dans ce genre d'ouvrage narratif, et il n'avait en rien empêché le succès du *Livre de Chasse*, ni celui de la *Chronique* elle-même, si l'on en juge par le nombre de copies manuscrites.

Le commentaire qui précède le texte débute par une étude de ces manuscrits, relativement tardifs, écrits du XVIe au XVIIIe siècle, et seulement au XIXe siècle pour deux d'entre eux : 5 copies de la première rédaction, 17 pour la seconde. Ils supposent non seulement les deux manuscrits originaux perdus (première et seconde rédactions), mais encore plusieurs copies intermédiaires, perdues elles aussi (p. 16-32).

Après un bref descriptif des éditions antérieures (celle de Yanguas y Miranda, l'auteur du célèbre *Diccionario de Antiguiedades* au milieu du XIXe siècle, et un fac-similé du même au XXe siècle), est analysé le plan en trois livres dans une étude précise de l'architecture de la *Chronique* (p. 35-46). Cette analyse mène à plusieurs conclusions, parmi lesquelles on peut surtout retenir que le prince avait eu l'idée de rédiger personnellement un quatrième livre consacré à ses prédécesseurs immédiats postérieurs à son grand-père Charles III. Bien que trop jeune à sa mort en 1425 pour en avoir gardé plus qu'un vague souvenir, il croyait avoir personnellement

hérité de lui cette légitimité navarraise hautement proclamée dans sa *Chronique*, une espèce de « carlisme » en somme soulignée par le prénom : « ... à ce roi don Carlos II succéda son fils appelé comme son père don Carlos et il fut le troisième du nom... » (p. 243). Le quatrième aurait dû être le prince lui-même.

Parmi les sources dont disposait le prince, en plus des chroniques anciennes et les innombrables documents de la chambre des Comptes de Pampelune, se trouvait précisément la chronique rédigée en 1405 par Garcia Lopiz de Roncesvalles trésorier de Charles III (p. 47). Ce matériau ne fut pas refondu par le prince, il fut même quelque peu altéré par les copistes ultérieurs. La seconde rédaction était écourtée, entre autres, du long chapitre terminal de la première sur le règne, la famille et le couronnement de Charles III, pris avec très peu de modifications à la chronique du trésorier : ce devait être là le sujet de ce quatrième livre que le prince ne put mener à bien. La conclusion de Carmen Orcastegui Gros est formelle : « ... la Crónica no llegó nunca a terminarse, quedando en el ánimo del Principe la idea, nunca realizada, de completar él mismo su obra, con la narración de los reinados de sus más inmediatos antecesores » (p. 46). Le volume comporte, à la suite de la seconde rédaction complète (p. 75-214), un *Appendice* où ont été rassemblés tous les chapitres de la première rédaction retranchés de la seconde, et en particulier les numéros XXXVII et XXXVIII qui donnent une idée du quatrième Livre projeté (p. 215-248).

Le texte est accompagné en bas de page des variantes des manuscrits et de nombreuses notes explicatives. Sans doute cela ne suffit-il pas à développer une critique historique détaillée ; mais une telle tâche explicative dépassait le cadre et les dimensions d'une édition portant sur la critique du texte lui-même. Et Carmen Orcastegui Gros a consacré toute la dernière partie de sa présentation (p. 59-69) à la « valeur historique » de la *Chronique*. Celle-ci tient notamment à ce que le livre remplit un vide dans l'historiographie navarraise au XVe siècle, par comparaison à celles des Etats environnants. L'intérêt historique ne dépasse guère la valeur des matériaux utilisés traditionnellement pour les époques purement mythiques ou obscures du Premier Livre, mal connues au XXe siècle et combien plus au XVe siècle ; il s'améliore dans le Deuxième Livre grâce à la documentation abondante que le prince pouvait personnellement apporter en corrigeant pour une part la tradition : pour Las Navas de Tolosa (1212) dites ici « bataille de Ubeda », il réduit le chiffre des Arabes tués au combat de 100.000 à 60.000. Le troisième Livre, débutant avec l'accession au trône navarrais de la dynastie champenoise (1234), apporte plus de nouveautés : le chroniqueur a su par exemple tirer profit du précieux poème sur la guerre des bourgs de Pampelune écrit en provençal par le toulousain Guillaume Anelier.

Nous ajouterons pour présenter ce beau travail et en dire les mérites, que, à la suite d'une brève et élogieuse préface de José Maria Lacarra y de Miguel, où est souligné le projet du prince d'exalter le nationalisme navarrais en affirmant sa propre légitimité, les premières pages du livre

sont illustrées de deux belles représentations du prince en couleurs, tout à fait remarquable, du XV^e siècle, ainsi que de plusieurs photographies des manuscrits.

A titre documentaire, et peut-être aussi pour le plaisir du lecteur, nous lui présentons ici la traduction de deux passages très caractéristiques du style du prince et du contenu de l'ouvrage

2. Le nationalisme navarrais du Prologue.

Tout nous montre, et par exemple les démarches pressantes des Etats ou Cortes autour de 1300 pour obtenir que les souverains résident en Navarre et y prêtent serment, qu'il y avait un vif sentiment national navarrais chez les responsables élus ou représentatifs des diverses catégories. C'est lui qui anime la plume du prince dans le *Prologue*. Rien ne diffère tant de la sécheresse ponctuelle et froide de la *Chronique*, récit linéaire sans intervention personnelle ni autre ornement que son propre pouvoir d'évoquer des personnages ou des faits où le légendaire souvent se mêle à l'historique, que le grand souffle de lyrisme et d'épopée de la première page. Le prince s'identifie au plus plur nationalisme, et, au nom du passé glorieux, apostrophe la Navarre pour qu'elle redécouvre sa suprématie historique sur les autres nations d'Espagne dans la personne de ses rois. Rhétorique superbe, propagande passionnée aussi, et projet clairement défini, que nous traduisons aussi littéralement que possible.

*

* *

Du *Colofon* de la seconde rédaction, que domine la figure rayonnante de Charles III « el muy alto e excelente principe e poderoso rey e sennor don Carlos tercero ... », nous traduisons ici les premières lignes, où se lisent l'érudition du prince, son jugement sur cette œuvre inachevée, les raisons de l'inachèvement, les scrupules au moment de parler de son père et ennemi, son « contraire », et son dessein de poursuivre l'œuvre entreprise :

« De même que l'éloge (de soi) dans sa propre bouche doit se taire et qu'on ne doit pas juger dans sa propre partie parce qu'on est partie, car on ne serait pas un juge convenable, de même l'un quelconque des contraires ne peut être le moyen terme qui équilibre et égalise les contraires; et pour cette raison nous pourrions être excusé d'écrire davantage, sauf ce qui touche aux chroniques écrites par nous sur prédécesseurs, et ces mots lourds et maladroits que notre faible talent réussit à tracer et comprendre. De plus on pourrait et devrait nous excuser parce qu'il s'agit de faits touchant au seigneur roi notre père, dont nous avons le devoir et l'obligation de considérer l'honneur; mais si nous regardons à quel degré notre justice et la vérité nous astreignent à les

défendre et soutenir, cette seule raison serait amplement suffisante pour la continuation de notre présent écrit, nous alléguant à nous-même cette détermination d'Aristote écrite au premier livre des Ethiques sur la dispute de Platon son oncle et de Socrate, que Platon devait honorer pour la dette qu'il avait envers lui, et il parla ainsi : « Nam cum ambo sint amici sanctum est honori veritatem preferre », ce qui veut dire que, puisque les deux soient mes amis, c'est chose plus sainte que de préférer la vérité à l'honneur, et elle est la première cause de nos actions ... ».

3. Le couronnement de Charles III, symbole de la légitimité navarraise selon le Fuero et de la monarchie fondée sur le consentement réciproque.

Pour définir la légitimité navarraise fondée sur la coutume et le droit et l'opposer aux menaces qu'il sentait peser sur son propre destin et celui de l'État lui-même, le prince ne pouvait faire mieux que d'insérer dans sa *Chronique*, et sans doute comme point fort de son quatrième livre, le long récit que Garcia Lopiz de Roncesvalles avait consacré à Charles III.

Roi pacifique et pacificateur, fidèle dans l'accomplissement de tous ses devoirs politiques, religieux et familiaux, Charles III apparaissait au zénith de sa légitimité dans l'acte du couronnement qu'il avait lui-même voulu et réglé. Nous traduisons ici toute la fin du Chapitre XXXVIII de la première rédaction, couronnement du roi et couronnement de l'œuvre à titre symbolique et exemplaire, celui de « ... ce glorieux roi don Carlos III notre grand-père ... qui eut lieu en l'an 1390 le dimanche 13 février ... ».

Nous ne reproduisons pas la longue liste des personnages présents, prélats, grands ou barons, chevaliers et infançons, délégués des bonnes villes et régions. Il y avait huit prélats autour de l'évêque de Pampelune, beaucoup de noms basques, et parmi eux de nombreux bas-navarraïes : comme « barons » Gramont, Luxe, Laxague (d'Ostabat), Lacarre ; comme chevaliers le vicomte de Baigorri, Leizaratzu, Garro, Domezain, et deux délégués du Tiers-Etat pour Saint-Jean-Pied-de-Port.

Hautement significatifs sont tout le détail rituel et la précision protocolaire : l'évêque officiant tutoie le roi, bien que le clergé, en accord avec le Fuero n'intervienne pas politiquement hors de sa fonction sacramentale, les nobles le vouvoient, le Tiers-Etat lui parle indirectement ; chaque serment ressemble à l'autre mais contient ses propres termes mûrement pesés, et si le roi ne prononce pas le terme archaïque d'*infançon*, nobles et chevaliers le répètent dans leur serment et le narrateur l'utilise.

Bien que chaque terme et chaque geste eût été prévu et voulu, la cérémonie ne manqua pas de l'incident imprévu, révélateur des susceptibilités du Tiers-Etat navarraïes quant à ses prérogatives et ses responsabilités, tandis que le roi, dont on ne nous dit pas s'il intervint, attendait, couronne en tête, debout sur le pavois.

La chronique signale le consentement populaire qui accompagna la cérémonie : il devait être justifié *a posteriori*, chose rare en politique, car ce règne, avec ses pestes et ses malheurs, serait une longue période de tranquillité et d'équilibre politique, contrastant avec les sanglantes équipées qui ravagèrent le reste de l'Europe.

*

* *

« Et ainsi tous les susdits étant arrivés dans la dite église cathédrale de Sainte-Marie de Pampelune devant le maître-autel, et les susdits évêques en habits pontificaux de même que les autres prélats chacun selon son rang, et aussi les procureurs et messagers des bonnes villes et des régions, en leur présence, l'évêque de Pampelune dit au seigneur roi ces paroles : « Roi notre seigneur, avant que tu aies droit au sacrement de l'onction, tu as à prêter à ton peuple de Navarre le serment que les prédécesseurs eurent coutume de faire dans ce royaume de Navarre, et de même le dit peuple devra te jurer à toi ce qu'aux dits prédécesseurs il a juré ». A ces paroles le dit roi répondit qu'il était prêt pour le faire ; et ensuite furent apportés la Croix et les Saints Evangiles, et le roi, ayant mis ses mains au-dessus, commença d'une haute voix à dire les paroles suivantes :

« Nous Carlos, par la grâce de Dieu roi de Navarre, comte d'Evreux, nous jurons à notre peuple de Navarre sur cette Croix et ces Evangiles par nous touchés de la main, à savoir aux prélats, richommes, chevaliers, hommes de bonnes villes et à tout le peuple de Navarre, tous leurs droits, us, coutumes, franchises, libertés et privilèges à chacun d'eux ; ainsi qu'ils les ont et qu'ils existent, ainsi nous les maintiendrons et garderons, et nous les ferons maintenir et garder, à eux et à leurs successeurs, tout le temps de notre vie sans aucune corruption, les améliorant et sans les empirer en tout ou en partie ; et que toutes les violences qui ont été faites à vos prédécesseurs et à vous, par nous et nos prédécesseurs, à qui Dieu pardonne, qui furent en leur temps, et par les officiers qui furent dans le temps au royaume de Navarre et de même par nous et nos officiers, nous les déferons et ferons défaire et réparer bien et complètement à ceux à qui elles ont été faites, sans aucune excuse, quand en bonne justice et en bonne vérité elles pourront être reconnues par des hommes bons et droits » .

« Ce serment une fois prêté, arrivèrent les barons et nobles, chacun d'eux l'un après l'autre, pour soi-même et en lieu et nom de tous les barons et nobles, chevaliers et infançons de tout le royaume, ils jurèrent de cette manière : « Nous les barons de Navarre susdits, en notre propre nom et lieu et en celui de tous les autres chevaliers, nobles et infançons du dit royaume, nous vous jurons à vous notre seigneur le roi, sur cette

Croix et ces Saints Evangiles, de garder et défendre bien et fidèlement votre personne et votre terre et de vous aider à défendre, garder et maintenir les fors de ce royaume de Navarre de tout notre pouvoir ».

« De même arrivèrent à la suite de ceux-là les procureurs et messagers des cités, bonnes villes, lesquels comme les autres, ayant touché la Croix et les Saints Evangiles chacun d'eux pour soi, et s'engageant pour les dits leurs constituants des dites cités, villes et conseils et communautés par qui il étaient constitués procureurs, ils jurèrent dans la forme suivante : « Nous les procureurs des cités et bonnes villes susdites, en lieu et place des voisins, habitants et y demeurants, nous jurons sur cette Croix et ces Saints Evangiles par nous touchés de la main, de garder et défendre bien et fidèlement la personne de notre seigneur le roi et d'aider et garder et défendre le royaume selon notre pouvoir, selon nos fors, us, coutumes, privilèges, franchises et libertés que chacun de nous possède ».

« Ces serments faits, le roi passa dans la chapelle de Saint-Etienne où étaient prêtes les choses nécessaires à l'onction ; et là le roi enleva les vêtements qu'il portait d'abord et s'habilla de vêtements blancs de soie tels qu'ils sont nécessaires et accoutumés dans de telles onctions ; et de là le dit seigneur roi fut porté seulement par l'évêque de Tarazona et l'évêque de Dax déjà dits, devant le maître-autel où était assis en habits pontificaux le dit évêque de Pampelune, qui s'approcha des autres prélats et nobles et oignit, comme il est d'usage, le roi ; et la dite onction faite, le dit seigneur roi, dépouillé des vêtements blancs et ayant revêtu d'autres vêtements royaux précieux, il s'approcha de l'autel, sur lequel étaient l'épée et la couronne garnie de pierres précieuses et le sceptre royal d'or tout orné, et une fois dites les oraisons accoutumées par le dit évêque de Pampelune, le roi lui-même prit de ses propres mains la dite épée et se la ceignit et la sortit du fourreau et la leva haut, et puis la fit de nouveau entrer dans le fourreau, et ensuite, certaine oraison ayant été dite aussi par l'évêque, il prit la couronne dans ses mains et il se la mit lui-même sur la tête et il se couronna ; et ainsi, l'épée ceinte et couronné, il prit le sceptre royal, et de là, tenant le dit sceptre dans ses mains, il arriva à l'écu où étaient peintes les armes de Navarre et il monta dessus : l'écu était tenu par les sudits barons et procureurs et messagers du Burgo et de la población, à savoir : Johan de Çalba et Pero Palmer et un de la Navarrerria de la cité de Pampelune, à savoir Iohan Garcia de Veunça susdit, tant pour la dite cité que pour toutes les bonnes villes et lieux du dit royaume, ainsi que le roi l'avait ordonné ; ils prirent l'anneau du milieu de l'écu de la main droite, en présence des autres messagers procureurs de la dite cité et des bonnes villes, sauf que les procureurs d'Estella, Tudella, Sanguessa disaient et affirmaient que de même que les messagers de la dite cité avaient les mains sur l'écu, ainsi ils devaient aussi les avoir eux, et ne pouvant pour lors rien modifier, ils commencèrent ainsi à protester et dire que ni pour maintenant ni pour plus tard les dites villes et lieux n'eussent de préjudice pour n'avoir pas mis la main sur l'écu. Et ainsi les dits barons et les procureurs de la cité levèrent le dit roi sur l'écu trois fois, en disant tous ensemble : Royal, Royal, Royal.

« Et ainsi le dit seigneur roi élevé en hauteur jeta dans chaque direction sa monnaie, qu'il avait ordonné de battre de nouveau. Lesquelles choses faites, le révérend père don Pedro de Luna, cardinal légat du Pape, qui se trouva présent, l'évêque de Pampelune et l'évêque de Tarraçona s'approchèrent du roi, qui était encore sur son écu, et le menèrent de là au siège royal, qui se trouvait bien dressé et placé dans un lieu très éminent, pour que le roi pût s'y asseoir et ils l'y placèrent. Et une fois dites certaines oraisons, l'évêque de Pampelune commença à voix haute à chanter « Te Deum Laudamus » et ensuite tous les autres répondant jusqu'à achever le psaume, et tout le peuple manifestant un très grand plaisir. Et ainsi ces choses achevées, l'évêque de Pampelune commença à dire la grand-messe, dans laquelle le dit seigneur roi offrit certains draps d'or et de la monnaie selon le for, et il reçut la communion du Très Saint Sacrement par les mains du dit évêque comme il d'usage, amen ».

J.-B. ORPUSTAN, Décembre 1980.

Ce compte rendu de lecture a été publié une première fois au *Bulletin du Musée Basque* N° 94 – (3ème Période N° 72) 4ème Trimestre 1981.

J.-B. O.

31 août 2017